

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 JANVIER 2022

DÉLIBÉRATION N° B.2022-8

Modification du plan de financement de la résidence d'artistes RICE

Date de la convocation
18/01/2022

Le 25 janvier 2022 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe			x		
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		B. POUYAUD	X		
23	DEFEMME Catherine	X				
	MARTIN Valéry	X				
87	LARDY Brigitte			x		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3	1		4	8

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	x				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	x				
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément					
	HORNEBECK Catherine	x				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles	X				
	MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	x		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	5	1		6	6
	TOTAL EPCI et communes	9	1		10	10

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Madame Cécile GEAY (Responsable du pôle Animation Territoriale)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

CODE PROJET : 8103

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition

Orientation 6 – Devenir un territoire à énergie positive

**Mesure 29 – Améliorer le geste lié à l'usage de l'énergie et à la performance
énergétique**

Axe 3 - Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation 8 – Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 35 - Partager l'accès à la culture et faciliter la création

Contrat de Parc 2018 – 2020

Le rapporteur expose :

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;
- Vu** le code de la commande publique ;
- Vu** les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;
- Vu** la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;
- Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (Région Nouvelle-Aquitaine) ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical n°6 en date du 19 janvier 2018 relative à l'approbation du Contrat de Parc 2018-2020 ;
- Vu** le contrat de Parc 2018-2020 ;
- Vu** la délibération n°B.2018-43 du Bureau syndical du 5 avril 2018 relative à l'approbation de la RICE interparcs ;
- Vu** la délibération n°B.2019-031 du Bureau syndical du 21 mars 2019 concernant le projet de labellisation RICE ;
- Vu** la délibération n°C.2020-33 du Comité syndical du 22 septembre 2020 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;
- Vu** la délibération n°B.2020-65 du Bureau syndical du 13 octobre 2020 portant sur la création d'un poste mission exceptionnelle RICE ;
- Vu** la délibération n°B.2021-10 du Bureau syndical du 16 février 2021 portant sur le volet culturel de la RICE ;
- Vu** la délibération n°B.2021-29 du Bureau syndical du 7 avril 2021 portant sur la candidature au label RICE.
- Vu** la délibération n°B.2021-40 du Bureau syndical du 1^{er} juin 2021 portant sur la modification du plan de financement sur le volet culturel de la RICE
- Vu** la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président.

Considérant que la mise en œuvre du volet culturel de la RICE s'inscrit dans la politique générale du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de Millevaches en Limousin et notamment aux titres des mesures 29 et 35 de la Charte de Parc 2018-2033 ;

Contexte :

Dans le cadre de son Plan Climat Énergie et de son programme Territoire à Énergie POSitive, le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin s'est engagé à porter un projet territorial autour de la préservation du ciel étoilé. Il est depuis novembre 2021 labellisé Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE).

Le projet de RICE comporte différents volets : énergie, biodiversité, éducation-tourisme et se démarquera d'autres territoires (plus accès sur l'astronomie) par un **volet culture** ancré sur le territoire adopté par le Bureau syndical du 16 février 2021. Ce plan d'actions est décliné en 4 points, pour rappel :

- Les savoir-faire / la tapisserie d'Aubusson
- La langue et la culture du pays / les veillées occitanes
- Le lien / le « Billet RICE »
- L'art contemporain et la création / la résidence d'artistes

Description du projet :

Dans le cadre du projet de résidence d'artistes organisé conjointement avec le Centre International d'Art et du Paysage (CIAP) de Vassivière le plan de financement a évolué au regard des possibilités d'accompagnement du programme Leader Monts et Barrages.

Par rapport au dernier projet délibéré, le nouveau plan de financement comprend :

- En terme de dépenses : + 22€ de cotisation à l'URSSAF (en tant que diffuseur de production artistique le Parc doit en effet cotiser 1,1% du montant des droits d'auteur à l'URSSAF des auteurs du Limousin)
- En terme de recettes : + 400€ de subvention leader

Le nouveau plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses prévisionnelles (€ TTC)		Recettes prévisionnelles (€ TTC)	
Résidence d'artiste	11 622 €	Région Nouvelle-Aquitaine Contrat de Parc	1 920 €
		FEADER – Leader Monts et Barrages	7 360 €
		Autofinancement PNR	2 342€
TOTAL	11 622 €	TOTAL	11 622 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider le nouveau plan de financement ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des présentes actions et à engager les dépenses correspondantes ;
 - solliciter les financements correspondants aux plans de financement ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider le nouveau plan de financement ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des présentes actions et à engager les dépenses correspondantes ;
 - solliciter les financements correspondants aux plans de financement ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice : 24

Présents : 14 / Votants : 16 (dont 2 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 3.02.22
Et qu'elle a été affichée le 3.02.22

